

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit, le cinq novembre à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 26 octobre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD ,

Secrétaire de séance : Mme Marie CALERO

Mme BOMPARD	Mme MATHIEU	M. FIORI
M. RAOUX	Mme GRANDO	M. ARNAUD
Mme CALERO	Mme PLAN	Mme DESFONDS FARJON
Mme LAVALLEE	M. BESNARD	M. ZILIO
Mme NERSESSIAN	Mme SIBEUD	
M. MICHEL	Mme GOUVARD	
Mme FOURNIER	M. DUMAS	
M. VASSE	M. MORAND	
M. MASSART	M. MALAPERT	
M. MERTZ	Mme PECHOUX	
Mme MOREL-PIETRUS	Mme GUTIEREZ	

Représentés :

M. JEAN	par	Mme GOUVARD
M. BEGUE	par	Mme PECHOUX
M. POIZAC	par	M. DUMAS
Mme PONCET	par	Mme CALERO
M. RODRIGUEZ	par	M. RAOUX
Mme BOUCLET	par	M. ZILIO

Absents : Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

Candidature : Mme CALERO

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 2 – ACQUISITION PROPRIETE DE M. FREJAVILLE - PARTIE PARCELLE SECTION D N° 1335 - CHEMIN DE GOURDON

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, pour un montant de 10 € le m², une partie de la parcelle cadastrée section D n° 1335 située chemin de Gourdon, d'une superficie de 225 m² environ (à déterminer par document d'arpentage) appartenant à M. Hubert FREJAVILLE,
- d'indemniser M. FREJAVILLE pour sa clôture et son portail à hauteur de 1 500 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 3 – ACQUISITION DES LOTS 7 ET 10 DE LA COPROPRIETE DE M. NGOUDJOU DJAMBO - PARCELLE SECTION BZ N° 218 - COURS DE LA REPUBLIQUE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir, pour un montant de 90 000 €, les lots 7 et 10 représentant les 385/1000ème de la copropriété de la parcelle cadastrée section BZ n° 218 située cours de la République, appartenant à M. Yves NGOUDJOU DJAMBO.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 4 – CESSION A M. ET MME NIANG - PARCELLES SECTION C N° 405 ET N° 406 - ROUTE DE SAINT-RESTITUT

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à M. Yero et Mme Consiglia NIANG pour un montant de 150 000 €, les parcelles communales cadastrées section C n° 405 et n° 406 d'une superficie totale de 641 m², situées route de Saint-Restitut.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 5 – CESSION A M. TRUCHET - PARCELLE SECTION BY N° 212 - PLACE EDMOND SALADIN

Il est proposé à l'Assemblée :

- de céder à M. Loïc TRUCHET pour un montant de 100 €, la parcelle communale cadastrée section BY n° 112 d'une superficie de 1 m², située place Edmond Saladin.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – CESSIION DE TERRAINS A BATIR - PARTIES DE PARCELLES SECTION AA N° 203 ET N° 299 - RUE CHARLES AUTRAN ET RUE DANIELLE CASANOVA - ORGANISATION D'UNE CONSULTATION - ADOPTION DU CAHIER DES CHARGES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter le cahier des charges de la consultation préalable à la cession de trois terrains à bâtir, cadastrés section AA n° 203 et n° 299 en partie, d'une superficie de 684 m², 683 m² et 957 m², situés à l'intersection entre la rue Charles Autran et la rue Danielle Casanova, pour un prix moyen de cession fixé à 70 000 € pour les lots A et B et 90 000 € pour le lot C,
- de donner son accord sur la composition du comité technique proposée ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette consultation et à prendre toutes les dispositions nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 7 – PROJET D'EXTENSION DU CINEMA LE CLAP - OUVERTURE DANS UN MUR MITOYEN - PLACE REYNAUD DE LA GARDETTE - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec la communauté de communes Rhône Lez Provence relative à la création d'une ouverture dans le mur mitoyen entre l'aile Ouest de l'hôtel de ville et l'Est de la propriété de la C.C.R.L.P., bâtiment de l'ancienne papeterie AURIAC, pour une durée de 5 ans, aux conditions telles qu'énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 8 – MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMERCIAL - RUE EMILE ZOLA - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / LA POSTE / SEMIB + - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la convention à passer avec la Poste et la SEMIB +, gestionnaire du parc locatif communal, à compter du 15 novembre 2018, pour la mise à disposition d'un local commercial pour l'organisation d'épreuves et d'examens, tels que l'examen théorique général du Code de la route, aux conditions telles qu'énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 9 – ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE - OPERATIONS D'AMENAGEMENT - DON AFFECTE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'accepter le don de 5 000,00 € de la part de M. André DUPUY, don qui sera affecté à la mise aux normes pour l'accès des Personnes à Mobilité Réduite,
- de comptabiliser cette recette issue de cette donation sur le compte 10251 « dons et legs en capital »,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 10 – SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN (S.E.V.) - MODIFICATION DES STATUTS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification des statuts ci-annexés du Syndicat d'Electrification Vauclusien.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 11 – COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - RAPPORT D'ACTIVITES 2017 - INFORMATION

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport d'activités 2017 de la communauté de communes Rhône Lez Provence, ci-annexé.

Prend acte.

QUESTION N° 12 – TRAVAIL LE DIMANCHE - DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- d'autoriser, par type de commerces, l'ouverture des dimanches pour l'année 2019 tel que précisé ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :
M. FIORI

QUESTION N° 13 – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2018 aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Principal 2018 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 14 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018 - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Annexe Assainissement 2018 aux conditions énoncées ci-dessus,
- de modifier le Budget Annexe Assainissement 2018 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 15 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - CONTRIBUTION 2018 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE AU TITRE DES EAUX PLUVIALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'autoriser le versement de la contribution du Budget Général au Budget Annexe Assainissement, au titre des eaux pluviales, à hauteur de 182 719 € pour l'année 2018, correspondant à 30 % des charges d'amortissement technique et intérêts des emprunts tels que figurant au Compte Administratif 2017.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ,M. FIORI,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 16 – HOPITAL LOCAL DE BOLLENE - CONSTRUCTION DE 90 LOGEMENTS ET 90 PLACES-LITS - RUE ALPHONSE DAUDET - PRET CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - GARANTIE D'EMPRUNT

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'abroger la délibération n° DEL_2017_06_39 du 19 juin 2017,
- d'accorder sa garantie au prêt contracté par l'Hôpital Local de Bollène auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions précisées ci-dessus,
- de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt conformément aux dispositions précitées,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 17 – REAMENAGEMENT DE LA DETTE AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR MISTRAL HABITAT O.P.H. - GARANTIE D'EMPRUNT

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accorder sa garantie à la ligne du prêt réaménagée contractée par Mistral Habitat O.P.H. auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les conditions précisées ci-dessus,
- de s'engager, jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 18 – RENOVATION FACADES - PARTICIPATION COMMUNALE : AVENUE PASTEUR, RUE ABBE PROMPSAULT, RUE PLAN DE GRIGNAN, RUE DU SAINT SACREMENT, UNE PARTIE DE LA RUE HENRI FABRE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de verser une subvention aux propriétaires ou locataires qui effectueront des travaux de réfection de façades (échafaudage, piquages, réfection d'enduits, peinture, menuiseries, gouttières) visibles à partir du domaine public, de l'avenue Pasteur, des rues Plan de Grignan, du Saint-Sacrement, Abbé Prompsault et de la partie Sud de la rue Henri Fabre jusqu'à son intersection avec la rue du Saint-Sacrement, à compter du 1er janvier 2019.

La participation de la commune sera égale à 30 % du coût des travaux subventionnables comprenant un ravalement avec enduit, qui seront plafonnés à 80 € H.T. le m².

Seuls les travaux réalisés par des entreprises pourront ouvrir droit à subvention.

La surface subventionnable sera limitée à 250 m² par unité foncière.

Les demandes devront faire l'objet de déclarations préalable accordées au regard des prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France et les prescriptions devront être respectées dans leur intégralité.

Les travaux devront être terminés avant le 31 décembre 2019. Les subventions seront versées sur facture acquittée transmise avant cette date et seront annulées passé ce délai.

Les participations financières de la commune seront accordées dans la limite du budget en cours.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget 2019 aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 19 – COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - MARCHE HEBDOMADAIRE - COLLECTES DES DECHETS NON REALISEES - REMBOURSEMENT

Il est proposé à l'Assemblée :

- de solliciter, auprès de la communauté de communes Rhône Lez Provence, le remboursement des frais occasionnés par l'enlèvement et le stockage des déchets issus de l'activité des marchés hebdomadaires des vendredis 21 et 28 septembre 2018 sur la place du 18 Juin 1940 et supportés par la ville, soit 342,56 €,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Ne prend pas part au vote :

M. FIORI

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 20 – SEMIB + - RAPPORT DU MANDATAIRE - EXERCICE 2017

Il est proposé à l'Assemblée :

- approuver le rapport écrit avec le bilan annexé sur l'activité de la SEMIB + durant l'exercice 2017.

Ne prennent pas part au vote :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

M. BESNARD,M. FIORI
